

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0762

commission principale : finances et institutions

objet : **Regroupement des salles de commandes des tunnels, des bornes et de la gestion des trafics
Criter ainsi que des moyens techniques d'exploitation et création GTC Croix-Rousse et bornes
mobiles - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie communique au Conseil un dossier d'autorisation de programme ouvrages d'art concernant l'opération transfert des postes de commandes des tunnels et bornes mobiles (regroupement PC + GTC bornes + GTC Croix-Rousse) dont le montant total est de 6 700 000 € et dont le délai de réalisation court de 2002 à 2005 inclus.

Cette opération inclut :

- le regroupement des salles de commandes des ouvrages gérés par la direction de la voirie : poste de commandes des tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, poste de commandes Criter de régulation du trafic, poste de commandes bornes mobiles,
- le regroupement des moyens généraux nécessaires à l'entretien et au dépannage des tunnels, des carrefours à feux et des bornes mobiles,
- la création des gestions techniques centralisées relatives au tunnel sous la Croix-Rousse et aux bornes mobiles.

La réalisation concrète de cette opération se décompose de la manière suivante :

- en 2002 :

- . la création d'un schéma directeur informatique pour assurer la compatibilité entre les diverses salles de commandes,
- . l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre pour les gestions techniques centralisées du tunnel sous la Croix-Rousse et des bornes mobiles,
- . l'étude de faisabilité de regroupement des moyens généraux et les salles de commandes ;

- en 2003, 2004 et 2005 et en fonction des résultats de l'étude réalisée en 2002 :

- . la création d'un bâtiment abritant les salles de commandes (à proximité de la salle de commandes du BPNL si possible),
- . la création d'un bâtiment abritant les moyens généraux d'entretien,
- . la réalisation des gestions techniques centralisées du tunnel sous la Croix-Rousse et des bornes mobiles.

Circuit décisionnel : Avis favorable du pôle politiques de déplacements en date du 22 avril 2002 et du bureau restreint le 9 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du regroupement des salles de commandes et des moyens généraux, la réalisation de la GTC du tunnel sous la Croix-Rousse et des bornes mobiles comme il vient d'être exposé, pour un montant de 6 700 000 € sur la période 2002 à 2005.

2° - La réalisation concrète des travaux de regroupement sera affinée en fonction des résultats de l'étude de faisabilité citée ci-dessus et soumise ultérieurement à l'aval de l'exécutif communautaire tant en ce qui concerne le contenu que le financement.

3° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale ouvrages d'art sur l'opération 0421 regroupement des salles de commandes des tunnels, des bornes et de la gestion des trafics Criter ainsi que les moyens techniques d'exploitation et création GTC Croix-Rousse et bornes mobiles pour un montant de 6 700 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2002, 2 500 000 € en 2003, 2 500 000 € en 2004 et 1 500 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,